

APEDH

GOMA

R.D CONGO

Action Pour la Paix, Education et la Défense des Droits humains-APEDH

Nord-Kivu Section de Goma



COMMUNIQUE DE PRESSE N°015/COORD/N-K/2021

Publication immédiate

RDC : LES MANIFESTATIONS DITES ANTI-MONUSCO AU NORD KIVU, L'APEDH APPELLE À LA RESPONSABILITÉ DE LA JUSTICE DANS LA POURSUITE DES VIOLATEURS DES DROITS HUMAINS !

C'est depuis le 6 Avril 2021, que le go des manifestations populaires a été lancé à BUTEMBO par une synergie d'associations de cette ville dont la VERANDA MUTSANGA, la fédération des entreprises du Congo, quelques mouvements citoyens...et autres leaders locaux qui se disent avoir constaté que certaines ONGs Humanitaires sont à la base de la souffrance de la population dans cette partie de la République Démocratique du Congo, dans le sens que la population se fait égorgée dans les zones où celles-ci sont censées être opérationnelles.

Cet appel a eu des échos favorables de part et d'autres sur l'étendue de la ville, avant de s'étendre sur d'autres territoires, villes et entités voisines telles que **BENI, LUBERO, KASINDI ET GOMA...** où les manifestations se sont déroulées également, bien qu'émaillées de beaucoup d'incidents.

Depuis le début de ces manifestations organisées contre certaines organisations humanitaires œuvrant au Nord Kivu dont la MONUSCO, L'APEDH compte des nombreuses victimes des violations des Droits humains dont des arrestations de masse envoisant déjà une centaine, tuerie d'une personne et des nombreux cas de torture causant des blessures...

A Beni, par exemple, précisément à TAMENDE un groupe d'agents de la police assimilés à l'unité de la LNI s'est mis à torturer publiquement les militants arrêtés lors de la manifestation.

A Goma, les mouvements citoyens locaux en collaboration avec un groupe d'étudiants ont appelé ce jeudi 08/04/2021, à une marche pacifique pour être éclairés, disaient-ils, auprès de la MONUSCO sur les tueries dans l'Est de la République démocratique du Congo au cours de laquelle certains militants qui ont répondu à l'appel ont été brutalisés et 18 d'entre eux interpellés par la police, avant d'être relâchés plus tard après différentes interventions. Des barricades pour limiter les mouvements de personnes ont été observées çà et là, lesquelles ont été utilisées par la police pour empêcher la circulation des citoyens dans certains quartiers de la ville.

Signalons que quelques jours avant, des mouvements d'hommes et femmes leaders politiques et de la société civile habitants à Kinshasa avaient déjà manifestés leurs ras-le-bol en organisant des marches et sit-in, au cours desquels ils ont dénoncé la cruauté avec laquelle les massacres sont perpétrés par les présumés ADF à Beni et en Ituri contre les civiles innocents, sans épargner même une couche de population dont bébés, enfants, femmes, hommes, vieillards... sont touchés.

Des nouveaux appels à manifestation sont déjà annoncés pour ce 9/04/2021 à Kinshasa par des forces vives et d'autres citoyens engagés pendant que celles en cours dans la Province du Nord Kivu se poursuivent.

Ceci étant, L'APEDH pense :

- Qu'il y a besoin d'un dialogue sincère et ouverte entre les organisations humanitaires et les populations des zones où elles sont opérationnelles pour renforcer la confiance ;
- Que les manifestations en cours constituent une interpellation à capitaliser par le Gouvernement congolais pour tirer des leçons et améliorer les conditions de vie de la population et en particulier les conditions socio-sécuritaire en collaboration avec ses partenaires ;

L'APEDH appelle :

1° la police

- A faire son travail avec un sens humain élevé et le professionnalisme, lorsqu'elle réagit aux manifestations pacifiques. De bien encadrer les manifestations que de les réprimer en violations des plusieurs instruments juridiques internationaux, nationaux et locaux notamment la Déclaration Universelle des Droits Humains, la Déclaration des Nations Unies de 1998, ...la charte Africaines de Droits de l'Homme, la constitution de la RDC et l'Édit portant protection des Défenseurs des Droits Humains au Nord Kivu ;

2° la justice :

- A engager des poursuites contre les violateurs des Droits Humains, plus particulièrement certaines actions flagrantes qui méritent une sanction exemplaire au regard de la loi ;

3° le Gouvernement congolais :

- A tout mettre en œuvre pour assurer l'efficacité de l'armée sur le terrain et au niveau de leur trait de vie, en lui assurant une bonne administration et conditions logistiques. D'accélérer le processus de l'identification des militaires et de mettre en écart les éléments soupçonnés d'être impliqués dans l'affairisme ou toute autre mission incompatible avec celle de l'armée.

4° la cour pénale Internationale :

- D'ouvrir des enquêtes et dossiers judiciaires contre les auteurs des massacres à l'Est de la République Démocratique du Congo et ceux de Beni en particulier, leurs complices, commanditaires et auteurs moraux.

5° Les manifestants légaux victimes de violations des Droits Humains

- De dénoncer sans complaisance, les différents auteurs dissimilés des violations dont ils sont victimes.

6° Les organisations de la société civile et mécanismes de protection de Défenseurs des Droits de l'Homme :

- D'accompagner les plaintes des victimes et d'assurer leur assistance sollicitée.

Fait à Goma le 09Avril 2021

Pour l'APEDH

Coordonnation Nationale